

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tandis que l'importation de tous les combustibles baisse considérablement, durant la période de guerre, le trafic frontière se maintient pour le charbon de bois. La marchandise nous vient alors d'Allemagne (98 %), grâce aux grandes usines voisines, aux débouchés plus faciles sur Suisse et aux prix relativement bas.

Ce charbon, résidu de la carbonisation incomplète du bois, est d'un transport et d'un maniement beaucoup plus faciles que celui du bois. A poids égal, son pouvoir calorique est beaucoup plus grand. Comme combustible, à 30 fr. les 100 kg chez le consommateur, il est très avantageux et meilleur marché que le bois. Il est enfin très utilisé en chimie pour l'absorption de gaz, ainsi que dans la métallurgie et la cémentation pour l'obtention d'aciers de qualité supérieure.

Le charbon importé en 1918 par la Suisse lui a coûté 3.530.000 fr., faisant ressortir à 30 fr., franco frontière, le prix par stère du bois utilisé à sa préparation. Le prix du stère importé sous forme de charbon a augmenté de 150 % depuis la guerre, celui du stère importé brut de 120 %. Si l'on songe que les bois carbonisés sont souvent des produits de dernier choix, que leur excentricité a empêché d'utiliser jusqu'à aujourd'hui, le prix paraît pouvoir être rémunérateur aussi bien pour les charbonnages indigènes que pour l'industrie étrangère.

Si la question ne peut être généralisée, elle n'en garde pas moins toute sa valeur économique. Elle prend un renouveau d'intérêt et mérite donc d'être examinée de près dans certains cas spéciaux.

C. Bois d'œuvre et sciages. Le tableau que nous en donnons sur le trafic avec l'étranger comprend, *pour les grumes*: les positions 229 à 232 du tarif douanier, soit les bois bruts résineux (68 %) et feuillus (32 %); *pour les sciages*: les positions 233 à 241 du tarif, soit les planches de résineux (73 % de l'importation) et feuillus (4 %), les poutres et traverses de toutes essences (13 %), les bois d'ébénisterie (8 %), enfin les échalas, les merrains, les bois emboîtés et les placage (soldes).

(A suivre.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Une lettre au Conseil fédéral pour revendiquer en faveur de la sylviculture un siège dans le Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale.

Au haut Conseil fédéral à Berne.

Monsieur le président de la Confédération,
Messieurs les conseillers fédéraux,

Le comité soussigné de la Société forestière suisse prend la liberté de vous transmettre un vœu relatif à la prochaine nomination d'un membre du Conseil de l'Ecole polytechnique.

Il y a longtemps déjà que les sylviculteurs suisses estiment que le manque d'un représentant de la sylviculture au sein du Conseil de

L'Ecole polytechnique est regrettable. Si nous sommes bien informés, les forêts n'ont été représentées qu'une seule fois dans ce Conseil, soit par M. Riniker, inspecteur forestier général du canton d'Argovie; c'était au commencement de l'existence de notre école fédérale.

Dès lors, l'importance de la sylviculture a beaucoup augmenté en Suisse. Mieux qu'autrefois, on sait reconnaître aujourd'hui l'influence bienfaisante capitale qu'exerce la forêt sur le régime des eaux. Il est bien établi qu'elle diminue le danger des inondations et que, par son action régulatrice sur le débit de nos cours d'eau, elle permet de tirer le meilleur parti des forces hydrauliques du pays. Ce côté de son action bienfaisante joue aujourd'hui un rôle essentiel dans notre économie nationale. Et point n'est besoin de rappeler combien la production ligneuse de nos forêts a progressé, et non plus combien celle-ci tend à devenir toujours plus un facteur économique de premier ordre.

Les dernières années ont montré à chacun que les produits de la forêt ont contribué de la façon la plus efficace à faciliter le ravitaillement de notre pays.

Au demeurant, nous savons parfaitement que votre haut Conseil partage notre opinion sur ces divers points. Nous avons pu constater avec la plus grande satisfaction que votre Conseil a su récemment encore, et à plusieurs reprises, montrer tout l'intérêt effectif qu'il témoigne pour ces questions. Ceux qui suivent le développement de notre économie forestière en éprouvent un sentiment de vive reconnaissance.

On conçoit, sans autre, que ces progrès de notre sylviculture doivent avoir pour corollaire un développement correspondant de l'organisation et du plan d'études de la division forestière de notre Ecole polytechnique, si l'on veut que celle-ci puisse déployer tous ses bons effets. La responsabilité des agents forestiers a augmenté considérablement; leur champ d'activité s'est étendu. Ces modifications entraînent nécessairement un perfectionnement et une adaptation nouvelle de l'enseignement qui leur est donné. Il nous sera bien permis de prétendre, en toute franchise, que l'organisation de la division forestière de notre Ecole polytechnique ne répond plus complètement, à notre avis, aux exigences actuelles. Il suffira de relever ce simple fait que le nombre des professeurs et des cours enseignés est resté, depuis 30 ans, presque sans changement. Et, pourtant, l'introduction de cours spéciaux nouveaux peut être considérée comme un besoin urgent; citons, par exemple, le droit administratif, le commerce du bois, etc.

Nous croyons pouvoir prétendre que cette passivité de la part des organes responsables de surveillance et la stagnation qui en est résulté dans le développement de notre Ecole forestière s'expliquent en bonne partie par le fait signalé plus haut que, depuis de nombreuses décades, le Conseil d'école n'a plus compté de sylviculteur dans ses rangs. Aussi est-il compréhensible que, dans les sphères forestières, on ressente très vivement le désir de voir le Conseil fédéral, à l'occasion d'une nomination au Conseil d'école, porter son choix sur un représentant de notre

profession. Ce vœu a été exprimé déjà dans notre organe professionnel; mais, jusqu'ici, il n'y a pas été donné suite.

Or, le récent décès de M. During, conseiller aux Etats, de Lucerne, vient de créer une vacance au Conseil de l'Ecole polytechnique. Notre Comité se permet de saisir l'occasion pour porter à votre connaissance que les forestiers suisses désirent beaucoup voir confier ce poste à l'un des leurs.

Si l'on considère le rôle important actuel de la sylviculture dans la production nationale et, d'autre part, le fait que la longue exclusion de tout forestier dans le Conseil d'école risque d'avoir de fâcheuses répercussions sur le développement de notre économie forestière, il nous paraît que notre vœu est motivé et qu'il ne saurait nous valoir le reproche d'immodestie. Nous nous permettons donc de vous prier de vouloir bien le prendre en considération. Nous avons la persuasion qu'en y faisant droit, vous contribueriez activement au développement de l'économie forestière suisse.

Veillez agréer, monsieur le président et messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Lausanne et Thounne, le 23 mars 1920.

Pour le Comité permanent de la Société forestière suisse :

Le président: E. MURET.

Le secrétaire: N. AMMON.

NOS MORTS.

† Otto Cunier, inspecteur forestier.

M. O. Cunier est mort le 6 mars, à Aarberg, des suites d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 53 ans.

Voilà 19 ans que le défunt avait été mis à la tête de l'arrondissement d'Aarberg. Auparavant, il avait été adjoint, d'abord à la ville de Soleure, puis à la Direction des forêts, à Berne. Il apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions d'administrateur du XI^e arrondissement bernois tout le beau zèle d'un forestier au tempérament très vif. Il s'adonna pleinement à l'administration des nombreuses forêts communales de son arrondissement. Nous trouvons une preuve éloquente en faveur de sa capacité de travail dans le fait, qu'aujourd'hui, toutes les communes de cet arrondissement possèdent un règlement forestier et que les révisions d'aménagement sont toutes à jour. Cela n'est pas peu dire, si l'on considère que, pendant les six années dernières, les agents forestiers d'arrondissement ont eu à liquider de nombreux travaux extraordinaires.

C'est qu'aussi M. Cunier était un de ces rares agents qui jamais ne se plaignent d'avoir trop de besogne. Il ne montra des traces de fatigue